

chaque année la fête, et il conçut alors une si haute idée de la dignité à laquelle il avait été élevé, un sentiment si profond de son indignité et une crainte si révérencielle pour ses augustes fonctions qu'il tremblait parfois de monter à l'autel.

* * *

Le temps était venu pour M. Comte de faire un dernier choix, qui devait avoir la plus grande influence sur toute sa vie, et le mettre dans une position, où il pourrait le mieux faire ressortir tous les talents dont il était doué.

Son attrait le portait vers la vie de communauté; la reconnaissance et l'amour de l'étude l'attiraient à St. Sulpice. Un autre motif plus pressant encore était son zèle pour la formation du clergé. Cette pensée l'occupa constamment et le domina entièrement les dix dernières années de sa vie; aussi employa-t-il l'influence et les ressources qu'il possédait à faire prospérer l'œuvre du Grand-Séminaire, et en mourant, il lui légua tout ce qui lui appartenait et fonda quelques bourses en faveur des ecclésiastiques pauvres.

L'année qui suivit sa promotion au sacerdoce, il demanda donc son entrée au Séminaire. M. Roux qui en était Supérieur l'accueillit avec joie. Cet homme éminent et doué d'une grande pénétration avait deviné tout le mérite de ce nouveau confrère; "Ce jeune Comte, disait-il, avec complaisance, est capable de remplir tous les emplois de la maison."

En 1820, M. Rivière, professeur de rhétorique au collège, mourut, laissant une réputation de science et de vertus justement méritée et plusieurs ouvrages élémentaires fort estimés. On était au mois de juillet, les vacances étaient proches: M. Comte fut nommé pour le remplacer jusqu'à cette époque, et il le fit avec distinction.

Il revint au mois de Septembre à la paroisse, exerça les fonctions de sous-procureur sous M. Bourneuf et sous M. Bédard. A la mort de ce dernier arrivée en 1825 il fut nommé lui-même procureur, charge qu'il a remplie jusqu'à la fin de sa vie et durant l'espace de 39 ans.

De toutes les charges de la Maison de St. Sulpice, après celle de Supérieur, celle de procureur est sans contredit la plus importante et la plus difficile.

M. Comte entra à la procure à une époque où les droits de propriété du Séminaire justement acquis par des sacrifices énormes, durant près de deux siècles, étaient fortement contestés.

On ne voyait pas de bon œil une corporation religieuse en possession d'aussi vastes domaines; et quoique St. Sulpice n'employât ses revenus qu'à favoriser le progrès de la religion, de l'éducation, de la charité et le développement d'une Cité qui n'est peut-être la première du Canada que parce que le Séminaire a géré sagement ses biens, plusieurs cependant se seraient peut-être réjouis de l'en voir injustement déposséder.

Aux difficultés que suscitaient les intérêts divers d'origine et de religion, vinrent se joindre les démêlés avec le gouvernement, les troubles politiques, et mille questions légales, soulevées au Parlement, dont les complications demandaient une rare prudence et un tact exquis, pour être abordées sans soulever contre l'administration d'une maison ecclésiastique les haines et les tempêtes.

Ajoutez à tous ces embarras, ceux qui naissent de

l'état de la législation sur la propriété foncière en Canada, et qui demande tant de discernement dans son application journalière.

Telle, et plus difficile encore que nous ne pouvons le dire, a été la période que M. Comte a dû traverser; et tous savent avec quel succès il a rempli cette longue et pénible carrière, et comment pendant tout ce temps il a su se concilier l'estime et la vénération de tous les partis.

Son premier soin, en entrant en charge, fut d'étudier à fond les lois et les coutumes qui règlent les droits de propriété. En peu de temps il en acquit une connaissance parfaite et passa pour l'homme qui, dans ce pays, en possédait la science et l'intelligence la plus complète. Les Jurisconsultes les plus éclairés et en particulier Sir H. LaFontaine venaient souvent le consulter. Ses décisions étaient des oracles; elles avaient presque force de loi. Voici un trait qui peut faire apprécier sa supériorité en pareille matière: nous le rapportons tel qu'il nous a été raconté.

Un procès était en Cour. Juges et Avocats se trouvaient dans le plus grand embarras, tant la chose était obscure et compliquée. Un jeune membre du barreau, plein de talent, présente enfin au Président un mémoire où toute la cause était mise en lumière.

"Monsieur, lui dit le juge, après l'avoir lu attentivement, je connais et j'estime beaucoup votre talent, mais ce travail demande une plus grande expérience que la vôtre."

"Il est vrai, répondit le modeste avocat, il faut rendre à chacun ce qui lui appartient: Ce Mémoire est de Monsieur Comte."

Outre cette science de la loi, le Procureur de St. Sulpice apporta dans son emploi une entente parfaite des affaires, une largeur de vue, une prévoyance, une pénétration qui le conduisaient à la solution des plus grandes difficultés avec un à-propos et une sagesse que les plus habiles admiraient.

Aussi pour ceux qui le connaissaient il leur suffisait de voir sa signature apposée au bas d'un contrat pour être assurés que tout y était parfaitement ordonné, que c'était une œuvre achevée, sur laquelle il n'y avait pas à revenir.

C'est à lui et au vénérable M. Quiblier, de sainte et noble mémoire, que le Séminaire est redevable de la Charte-Royale qui, en 1840, confirma ses droits. Ces deux hommes étaient faits pour se comprendre; l'un et l'autre étaient doués de qualités éminentes. Ils s'estimaient et s'aimaient réciproquement, se comblant de prévenances, étant heureux de travailler d'accord au succès de l'œuvre importante qui leur était confiée. Pendant le temps qu'ils vécurent ensemble, ils se conservèrent une amitié que ni la séparation la plus douloureuse, ni la mort ne purent rompre.

Cette estime et cette amitié que M. Comte mérita de M. Quiblier, il les obtint encore de ses successeurs.

Plus tard, se présenta la loi de la Tenure-Seigneuriale. Par les conseils de son procureur, le Séminaire conserva les vieilles traditions de justice, de libéralité et de désintéressement qui lui ont mérité les éloges les plus sincères de la part de nos concitoyens de toute origine.

On n'ignore pas d'ailleurs avec quelle noblesse de sentiment M. Comte accueillait les censitaires. Le plus bel éloge, à ce sujet, serait de raconter comment les affaires se traitaient aux manoirs de l'Assomption